**République Islamique de Mauritanie**

***Honneur -fraternité -justice***

**Ministère de l'Equipement et des Transports**

**Direction de l’Entretien des Infrastructures**

AVISDE MANIFESTATION D'INTERET

**Contrôle et Surveillance des travaux de l'entretien du réseau routier National Urbain et Interurbain**

1. Le Ministère de l'Équipement et des Transports bénéficie dans le cadre de son budget d’investissement au titre de l’année 2023 d’un fond budgétaire consacrée aux prestations de contrôle et de surveillance des travaux d'entretien du réseau routier national urbain et interurbain, dans ce contexte, une fraction de ce fond sera affectée au règlement des paiements afférents au marché de prestations intellectuelles.
2. Les services comprennent :

* La mobilisation du personnel requis pour assurer la surveillance et le contrôle qui sera effectuée durant les deux phases des prestations, à savoir la phase I avant le démarrage des travaux, la phase II pendant l'exécution des travaux, il convient de noter que les travaux faisant l'objet de contrôle se répartissent Principalement en deux catégories, à savoir l'entretien courant et l'entretien Périodique.
* L'entretien courant englobe les activités régulières et quotidiennes visant à maintenir la qualité et la sécurité du réseau routier. Il comprend des actions telles que le la lutte contre l’ensablement, la réparation des nids-de-poule, le marquage des lignes de signalisation et l’élimination des obstacles.

L'objectif principal de l'entretien courant est d’assurer un niveau de service optimal pour les usagers de la route.

* L’entretien périodique, il consiste en des travaux plus approfondis et planifiés, réalisés à intervalles réguliers. Cela peut inclure des opérations telles que la réhabilitation ou le renforcement de la chaussée existante, la reconstruction des ouvrages, la maintenance des systèmes de drainage et la mise à jour des équipements de sécurité. L'entretien périodique vise à prolonger la durée de vie des infrastructures routières et à maintenir leur bon état structurel. Il est important de souligner que le contrôle de ces deux types d'entretien est essentiel Pour garantir la qualité et la durabilité du réseau routier en assurant le respect des normes techniques et des standards de sécurité.

1. Les candidats intéressés à exprimer leur intérêt pour la prestation des services décrits précédemment. Afin de démontrer leur qualification en matière de surveillance et de contrôle des travaux, nous leur demandons de fournir des informations détaillées ainsi que les documents justificatifs suivants :

* Lettre de manifestation d'intérêt ;
* Statut du bureau ;
* Registre commercial ;
* Délégation de pouvoir de signature en cas du groupement
* Convention du groupement ;
* Présentation de la candidature ;
* Liste des expériences ;
* Attestations de références ;
* Attestation de non-faillite pour les bureaux étrangers.

Ces documents permettront d'évaluer la qualification des candidats et leur capacité à mener à bien les missions de surveillance et de contrôle des travaux.

Il est également important que les candidats décrivent leur bureau technique et managériale, mettant en évidence les compétences et les qualifications de leur personnel permanent et occasionnel. Les qualifications générales du bureau doivent également être mentionnées de manière claire et précise.

Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieur à huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établi par la commission ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de prestations qui leur sera remis

Pour la réalisation des prestations requises ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité­ coût). La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 du 29décembre 2021portant Code des Marchés Publics et son décret d’applicationn°2022-083 du 08 juin 2022 et décret n° 2023-054 du 07 mars 2023 modifiant le décret n° 2022-083 du 08 juin 2022.

La liste des candidats sera établie en fonction des critères d'évaluation suivants :

* + Expérience générale dans le domaine du contrôle des travaux de construction des routes revêtues et non revêtues, qui représentera un poids de 40 points sur un total de 100 points.
  + Expérience spécifique dans le domaine du contrôle et de la surveillance des travaux d'entretien du réseau routier urbain et interurbain au sens large (entretien courant, entretien périodique, réhabilitation, reconstruction), pour un total de 60 points sur 100.

Ces critères permettront d'évaluer de manière objective les capacités et l'expérience des candidats dans les domaines pertinents. Il est important de souligner que ces critères d'évaluation seront utilisés pour établir une liste finale des candidats les plus qualifiés pour fournir les services requis.

**NB :**

* L’expérience spécifique et celle générale peuvent être, pour le besoin d'évaluation, divisées aux sous critères d'expérience.
* Les expériences présentées devront être obligatoirement attestées par les Maitres d'Ouvrages (administrations publiques).
* Les expériences non attestées par les Maitres d'Ouvrages (Attestation de Bonne Exécution) ne seront pas prises en considération dans l'évaluation.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de 08h à 17 heure local.

**Direction de l’Entretien des Infrastructures**

**Ministère de l'Equipement et des transports**

**Siège situé entre le**

**Département de l'Equipment et des Transports et La Commission National des Hydrocarbures**

**1èreEtage/SEBKHA**

**B.P 5357 NOUAKCHOTT / MAURITANIE**

1. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l’adresse suivante ; ci-après

**A**

**Monsieur le présidant de la Commission de Passation des marchés**

**Ministère de l'Equipment et des Transports**

**Immeuble MET, l’ère Etage/SEBKHA**

**B.P 5357NOUAKCHOTT***I***MAURITANIE**

Au plus tard le lundi 10 juillet /2023 à 12h heure local.

L’ouverture sera le même jour à 12h heure local.

**Salem M'Beirick**